Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 25/06/2014

Saisine liée :
MIEUX ACCOMPAGNER ET INCLURE LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : UN DÉFI, UNE NÉCESSITÉ
Plénière du 25 juin 2014

Avis présenté par Christel Prado, au nom de la section des affaires sociales et de la santé

Il y a le handicap. Il y a la personne en situation de handicap. Il ne faut pas les confondre.

En France, une personne sur quatre souffre d'une incapacité, d'une limitation d'activité ou d'un handicap. Le nombre de personnes concernées, les engagements pris par la France en ratifiant en 2010 la Convention internationale des droits des personnes handicapées, nous conduisent à aller au delà de la simple analyse des dispositifs en faveur des personnes handicapées et d'une approche catégorielle. La mobilisation de la puissance publique, du monde du travail et du monde associatif en faveur des personnes handicapées doit désormais être rejointe par les citoyens eux-mêmes. Cette mobilisation est d'autant plus nécessaire que notre modèle est mis à l'épreuve par une crise économique, financière, sociale et environnementale de grande ampleur. Repenser les modalités de mise en oeuvre des politiques publiques pour donner naissance à un nouvel élan économique et social, sortir d'une logique de juxtaposition des dispositifs pour envisager une meilleure cohérence qui rende possible une dynamique inclusive reposant sur une société accueillante et accompagnante. La société inclusive suppose une évolution de la représentation du handicap dans la société française.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a marqué une première étape. Elle reconnait la responsabilité de l'environnement dans la production du handicap, traite de la compensation par le biais de prestations monétaires ou de services et pose le principe de l'accessibilité à tout pour tous. Cette vision novatrice d'une accessibilité à l'école, à l'emploi, aux ouvrages publics, etc. n'a été que partiellement mise en oeuvre. Comme l'Allemagne ou la Belgique, la France privilégie l'intégration des personnes en situation de handicap et cherche à les «adapter» à leur environnement en compensant les difficultés qu'elles rencontrent. La Suède, la Norvège, l'Italie ou l'Espagne, privilégient une approche inclusive et considèrent que l'inadaptation des services publics exclut les personnes en situation de handicap.

Pour la France, une société plus inclusive est un défi mais aussi désormais une nécessité. La superposition des dispositifs et des financeurs débouche sur un système complexe, difficile à appréhender pour les personnes en situation de handicap et leurs familles et nuit à la construction d'un véritable parcours de vie sans rupture y compris au moment de la vieillesse. N'est-il pas temps de concevoir une société où les biens et services sont accessibles à tous et où tous les citoyens peuvent faire valoir leurs capacités en exerçant leurs droits fondamentaux ?

Christel Prado rapporteur de l'avis est présidente de l'UNAPEI (Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis) et attachée territoriale. Elle siège au CESE à la section des affaires sociales et de la santé et à la délégation à l'Outre-mer où elle représente le groupe des associations.

L'avis a été adopté à l'unanimité, le texte sera bientôt disponible dans la rubrique "travaux du CESE"

© - copyright CESE - Novembre 2026